# Une petite entreprise artisanale, un petit commerce, n'ont pas de connaissance des fonds européens.

TRAVAUX PUBLIÉE LE 18/03/2025

Saisine liée : COMPLEXITÉ DES AIDES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET VISIBILITÉ DE L'ACTION

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ile-de-France

> *"Bien évidemment, **quand on s'adresse à une petite entreprise artisanale**, un petit commerçant, une entreprise unipersonnelle, **il n'y a pas de connaissance des fonds européens**. Ça ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas en bénéficier, mais **ils doivent passer par une structure d'intermédiation comme la nôtre**."*

Jacques GARAU, directeur général délégué de la **Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ile-de-France**, auditionné par la Commission Affaires européennes et internationales dans le cadre de la saisine : "Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE".

© - copyright CESE - Novembre 2026